

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 12/06/2026

N/Réf. : SGL50009_760_PU
Gest. : MB/CDG
NOVA : 13/PFD/2030177
Corr DU : Sabeha ZEROUALI
Nancy DENAYER

SAINT-GILLES. Place Loix
(= en zone de protection de l'Ancienne maison et atelier du peintre Hennebicq sis Rue de Lausanne 1)
PERMIS D'URBANISME: Installer un buste du poète Abaï Kounanbaïouly (1845–1904), offert au peuple belge. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des prochaines visites d'État et symbolise l'amitié et le dialogue culturel entre le Kazakhstan et la Belgique
Demande de la Commune du 22/05/2026

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 22/05/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 03/06/2026, concernant la demande sous rubrique.

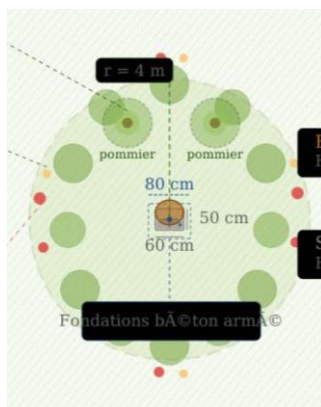
La Place Loix est comprise dans la zone de protection de l'Ancienne maison et atelier du peintre Hennebicq, située Rue de Lausanne n°1.



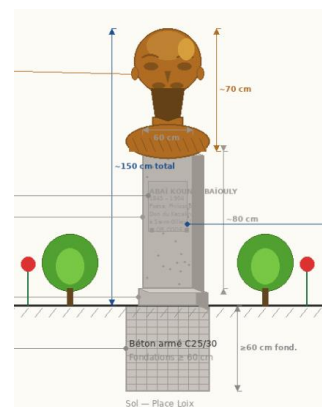
Situation patrimoniale ©Brugis



Implantation projetée de la composition



Implantation détaillée de la composition



Élévation du buste du poète

Extraits du dossier.

Le projet concerne l'installation d'un buste en bronze représentant le poète, philosophe et compositeur kazakh, Abaï Kounanbaïouly (1845–1904) sur l'espace vert central de la place Loix. Ce monument constitue un don officiel de la République du Kazakhstan à la commune de Saint-Gilles et s'inscrit dans un contexte diplomatique symbolisant l'amitié entre le Kazakhstan et la Belgique. Le choix de l'emplacement s'est arrêté sur la place Loix en raison de son cadre architectural et de la proximité avec la 'Maison Poème' située à proximité, rue d'Ecosse n°30.

Le buste, d'une hauteur de 70 cm, prendra place sur un socle de 80 cm de haut présentant une emprise au sol de 50 x 60 cm. Son implantation sera accompagnée d'un aménagement paysager comprenant un cercle d'arbustes, dont l'essence reste à déterminer, ainsi que la plantation de deux pommiers d'essence kazakhe (Pommiers d'Alma-Ata). Des tulipes rouges et oranges sont aussi intégrées à la composition plantée.

Avis de la CRMS

La CRMS ne s'oppose pas au principe du placement de la statue, par ailleurs, sans un impact minimal sur les perspectives vers et depuis l'ancienne maison du peintre Hennebicq classée.

Toutefois, la CRMS, qui s'est rendu sur place le 2 juin dernier, a constaté que cet espace a fait l'objet d'un renfort de végétalisation et de biodiversité important dont le dossier ne reflète pas fidèlement la situation.



Photomontage projeté du buste. Image extraite du dossier



Photos de la situation actuelle de la Place Loix. Photos CRMS juin 2026

Dans ce contexte, l'implantation précise du buste n'apparaît plus clairement et la composition végétale proposée, relativement formelle, semble moins adaptée aux caractéristiques actuelles du lieu. La CRMS demande dès lors qu'en concertation avec la commune de Saint-Gilles, l'emplacement exact de la statue soit clarifié et que son accompagnement paysager soit réétudié plus finement afin de mieux s'intégrer au cadre existant. Une attention particulière devrait être portée à l'implantation des pommiers projetés, de manière à les incorporer plus harmonieusement dans la composition actuelle de la place.

En dehors de la présente demande, la CRMS souhaite attirer l'attention sur l'encombrement des abords de la place par divers équipements et mobiliers urbains (bulles à verre, station de vélos partagés, etc.). De manière générale, la CRMS décourage la multiplication de tels éléments lorsqu'ils nuisent à la qualité du paysage urbain, en particulier dans les zones de protection, à proximité de monuments et sites protégés, ou encore dans des espaces publics et des perspectives urbaines dont il conviendrait de préserver la lisibilité. La CRMS encourage dès lors la commune à mener une réflexion globale sur l'implantation et l'intégration urbaine de ces équipements afin de limiter l'accumulation d'éléments superflus et renforcer la lisibilité, la cohérence et la qualité de l'espace public.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président